



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Nouvelles du conseil du 10 septembre 2018

#### Attribution

Le Conseil municipal a attribué lundi soir au bureau d'ingénieurs P.A. Niederhäuser, de Bévillard, l'étude détaillée du sentier pédestre le long de la Suze. Cette étude est devisée à 7000 francs.

#### Sécurité

René Rimaz, maire, a été nommé lundi en tant que personne de référence pour la commune, en ce qui concerne la planification des mesures urgentes face aux dangers naturels. La révision de la loi cantonale sur la protection de la population implique une remise à jour complète de cette planification, sous l'égide de l'OSSM (Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires).

René Rimaz avait déjà élaboré le « dossier catastrophe » il y a quelques années lorsqu'il était encore employé de la commune, il connaît donc bien ce sujet.

#### Sus aux parasites !

Au budget 2019, l'Exécutif local inscrira un crédit de 3500 francs, qui servira au traitement des poutres de l'ancienne scierie de Sombeval, lesquelles sont attaquées par un parasite du bois.

#### Par ici, les balles !

Le Conseil municipal a libéré lundi soir un crédit additionnel de quelque 14 500 francs, destiné à deux récupérateurs de balles, qui ont été installés au stand de tir de la Vignerole.

La société prendra en charge les récupérateurs qui équiperont les deux autres cibles à 300 mètres.

#### Danger bientôt écarté

Le Conseil municipal a décidé d'étudier, avec la Protection civile, les possibilités de sécuriser le sentier qui longe la Suze légèrement en aval de la Station d'épuration des eaux. La pose d'une barrière semble indiquée en cet endroit où le cheminement est surélevé par rapport à la rivière.

#### Terminés

Les travaux de réfection de la morgue, dont la façade ouest nécessitait un ravalement, viennent d'être achevés à la satisfaction des autorités.

#### Balisage à éliminer

Les élus municipaux annoncent qu'ils feront procéder tout prochainement à l'enlèvement de la signalisation rouge et blanche marquant le sentier qui monte du Graben vers la Jobert.

Rappelons que la responsabilité de la commune est engagée sur tous les cheminements qui appartiennent à des plans liant les autorités, tels ceux de Berne Rando. Or ce sentier n'a pas été balisé par ladite organisation et n'appartient pas au plan directeur cantonal ad hoc.



## **Municipalité de Sonceboz-Sombeval**

### **Alcool et tabac : vigilance, s'il vous plaît !**

Ayant effectué un contrôle dans toutes les communes du Jura bernois, la Préfecture s'adresse par écrit à tous les tenanciers d'établissements publics et autres commerces, afin de les inviter à vérifier l'âge de leurs clients, avant de leur vendre de l'alcool ou des articles de tabac. Rappelons que la bière et le vin ne peuvent légalement pas être vendus à des personnes de moins de seize ans ; les autres alcools, les cigarettes et articles de ce type sont, eux, réservés exclusivement aux consommateurs de dix-huit ans au minimum. Le Conseil municipal s'associe pleinement à cette démarche, qui souhaite voir la jeunesse protégée tant que se peut, sur son territoire également.

### **Au Brahon : c'est parti**

Les travaux ont commencé, pour l'emplacement de l'installation de chauffage du bâtiment sis sur le site du Brahon, qui abrite les services techniques communaux et un hangar des sapeurs-pompiers intercommunaux. Dans le cadre de ce chantier, le Conseil municipal a attribué lundi soir les travaux d'électricité à l'entreprise Germiquet Electricité de Tavannes.